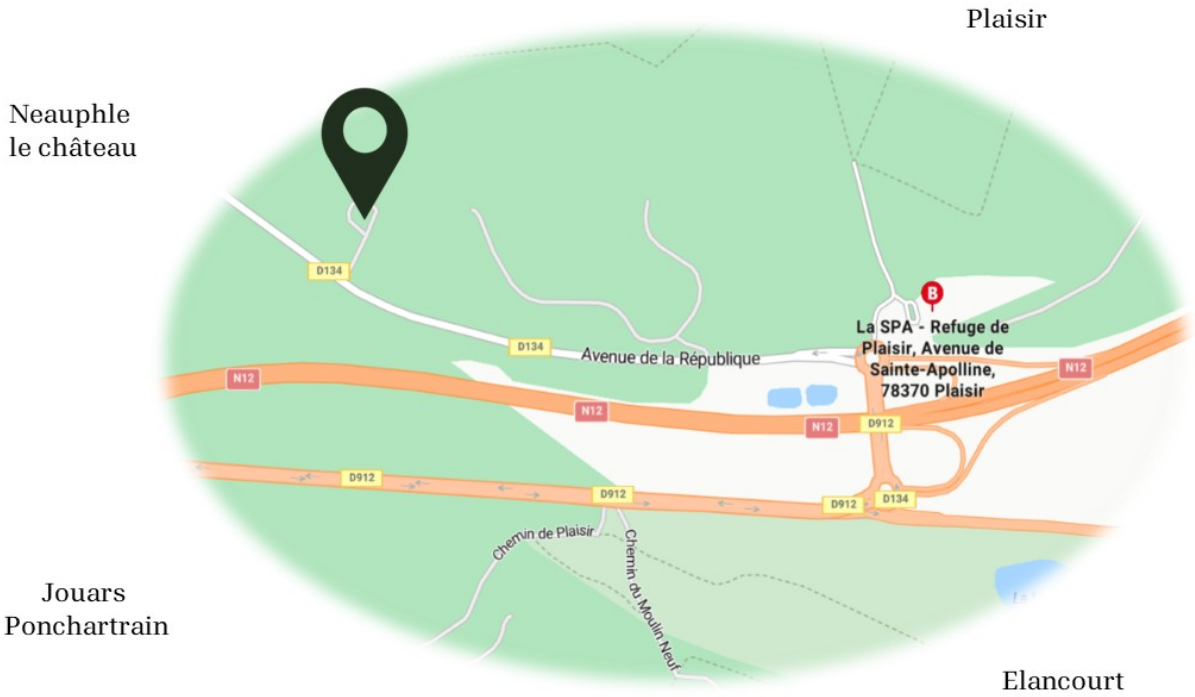

Qu'est-ce qu'un aidant ?

« Est considéré comme proche aidant d'une personne en perte d'autonomie une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne. » (Article L. 113-1-3.du Code de l'Action Sociale et des Familles)